



COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 novembre 2022
Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne sur le site internet le 21 novembre 2022

Les règles de publicité des actes des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale ont été modifiées par l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue le 1^{er} juillet 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre d'excusés avec pouvoir : 2

Secrétaire de séance : Régine BRUGUIERE

Objet des délibérations	Vote
Délibération CM n°2022/063 : Clermont Auvergne Métropole – rapport d'activité de l'année 2021	Prend acte
Délibération CM n°2022/064 : Clermont Auvergne Métropole – rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2021	Prend acte
Délibération CM n°2022/065 : SICAS – Retrait de la commune de Ceyrat	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/066 : Modifications du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/067 : Adhésion au contrat groupe d'assurances des risques statutaires 2023-2026	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/068 : Instauration d'une gratification des stagiaires	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/069 : Adhésion au Conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance et à la stratégie métropolitaine	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/070 : Orange / Totem France – Etablissement d'un bail pour l'installation d'une antenne téléphonique sur le site de Montagna	Adoptée à l'unanimité

Délibération CM n°2022/071 : Acquisition d'une licence IV à Laschamps	Adoptée à l'unanimité
Délibération CM n°2022/072 : Eco Bourg – convention de portage avec l'Epf Smaf Auvergne	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Le maire,

Christophe VIAL

